



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 28 septembre 2021 à 18h00

Procès-Verbal N° 525

Président : M. Mallet
Présent : : M. Montmayeur
Excusés : : J.P Bert, F. Agaci

.....

RAPPEL DES REUNIONS DE DEBUT DE SAISON

La commission remercie tous les clubs organisateurs ainsi que toutes les équipes présentes à ces réunions de début de saison
Vous trouverez sur le site du District le power point de ces réunions

BONUS MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 525 sur le site du District de l'Isère Football

RAPPEL SUR LE BONUS MALUS

Article 62-2-2 des règlements généraux du District concernant le Bonus/malus.....

.....Les clubs **peuvent contrôler régulièrement leurs** décomptes et prendre ainsi rapidement contact avec la Commission Ethique du District de l'Isère de Football afin d'obtenir d'éventuelles informations ou précisions, ou après contrôles, d'éventuelles modifications

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes **dès lors que toutes les personnes désignées** auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes reçues ce jour et validées

Artas ; Asieg ; Balmes Nord.Isère ; Batie Montgascon ; Beaucroissant ; Beauvoir Royas ; Corbelin ; Domarin ; Domène ; Estrablin ; Frogès ; Goncelin ; Manival ; Miribel ; Nôtre Dame de Mesage ; Pont de Claix ; Rives ; Ro-Claix ; Ruy Montceau ; St André le Gaz ; St Etienne de Crossey ; St Hilaire de la cote ; St Joseph de Riviere ; St Lattier ; Sud Isère ; Tunisiens St Matrtin Hères ; Turcs de Grenoble ; Uni Foot ; Vallée Bleue ; Vallée Bleue ; VerSau

Listes reçues ce jour et NON VALIDEES

Ascol 38 ; Beaurepaire ; Cremieu ; EG2F ; Eyzin ; Gières ; Izeaux ; La Cote St André ; La Murette ; Lauzes ; Seyssins ; Voiron Moirans ; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District